REM FORMATION

Recycling Training Course Sûreté PN Compagnie Aérienne - Protection aéronef 11.2.3.7.du Regl. EU2015/1998 : Formation des personnes en charge de la protection des aéronefs

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Personnel chargé de la mise en oeuvre de la protection au sol des aéronefs et de leur accès.
Personnels Navigants Techniques
Personnels navigants Commerciaux

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC,
Français Lu et écrit et parlé
Avoir recu une formation initiale (SADE sûreté)

Objectifs pédagogiques

Adapter les personnels navigants commerciaux (PNC) et Techniques aux procédures d'exploitation de la compagnie aérienne à l'occasion de leur embauche.
Objectifs formation items AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42 :

- Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
- évaluation de la menace
- Contrôle et notification
- Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Objectifs du §11.2.3.7 du Regl. EU2015/1998:

- **Connaissance de la marche à suivre pour protéger les aéronefs et prévenir les accès non autorisés aux aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation**
- Connaissance des procédures pour sceller les aéronefs, le cas échéant.
- Connaissance des systèmes de titres de circulation aéroportuaires.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence.

Description / Contenu

1. Détermination de la gravité de l'événement /Actes d'intervention illicites
2. évaluation de la menace
3.Contrôle et notification
4.Protection aéronefs et pose des scellés
5.Divers - Procédures spécifiques de la compagnie

Modalités pédagogiques

Voir Synthèse du programme pédagogique
Qualification du formateur sûreté:
Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard
Présentation d'Articles Prohibés Dont les EEI.

Modalités d'évaluation et de suivi

Test QCM 20 questions avec note minimale de validation fixée à 12/20

VALIDITE DE LA FORMATION
5 ans ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998.
La règlementation AIR OPS ORO GEN 110 et IOSA FLT 2.2.42 impose aux compagnies aérienne une périodicité des formations sûreté sur un cycle de 3 ans.

Durées et périodicités minimales des formations périodiques §11.2.3.7 : 03h30 + test

Modalités Accessibilité

25/01/2024